



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/03/17

Reçu en Préfecture le : 08/03/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 6 mars 2017**  
**D-2017/107**

***Aujourd'hui 6 mars 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 15h32*

*Mr Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16h10*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Marik FETOUH, Mme Laetitia JARTY ROY

**Parc de stationnement de proximité situé au croisement  
de la rue François Lévêque et de l'avenue Emile Counord,  
désaffectation, déclassement. Décision. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'une parcelle cadastrée PX 116 d'une contenance totale de 3 648 mètres carrés située au croisement de la rue François Lévêque et de l'avenue Emile Counord sur la commune de Bordeaux.

Cette parcelle fait partie du domaine public de la Ville du fait de son usage en parc de stationnement de proximité (notamment pour les résidents de la barre D « Counord » gérée par la SNI) mais figure également dans le plan guide pour l'aménagement du quartier du Grand Parc pour la réalisation d'une opération de pôle solidarité et logements sociaux.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de déclasser la parcelle en cause du domaine public routier. Ce pourquoi, une enquête publique a été diligentée par arrêté n°201700224 en date du 3 janvier 2017, en application de l'article L. 143-3 alinéa 2 du code de la voirie routière.

Cette enquête publique s'est déroulée du 27 janvier 2017 au 10 février 2017 et s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur avec la recommandation d'attribuer prioritairement aux habitants du bâtiment D les plus fragiles, des places numérotées.

Il convient donc de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement de ces parcelles.

Ainsi, l'emprise de 3 648 mètres carrés située au croisement de la rue François Lévêque et de l'avenue Emile Counord sur la commune de Bordeaux a été fermée à la circulation publique et générale, à l'aide de moyens physiques empêchant tout accès sur cette emprise.

La désaffectation a été constatée le 3 mars 2017 par exploit d'huissier.

La SNI, gestionnaire des logements de la barre D dite " Counord ", sise au 2 rue François Lévêque, propose aux résidents, en reconstitution et à proximité, des emprises de stationnement avec contrôles d'accès à l'arrière de la résidence Catalpa à partir de janvier 2017 puis, à partir de mars 2017, sur le parking de la résidence Epicéa.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame Elisabeth Touton, adjointe au maire, en date du 23 avril 2014;

Vu le constat établi par Me Lacaze, huissier de justice à Bordeaux, le 3 mars 2017;

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**Décider**

- Le déclassement du parc de stationnement constitué sur la parcelle cadastrée PX 116 sise à Bordeaux au croisement de la rue François Lévêque et de l'avenue Emile Counord d'une contenance de 3 648 mètres carrés.

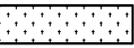
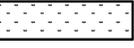
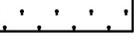
**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 mars 2017

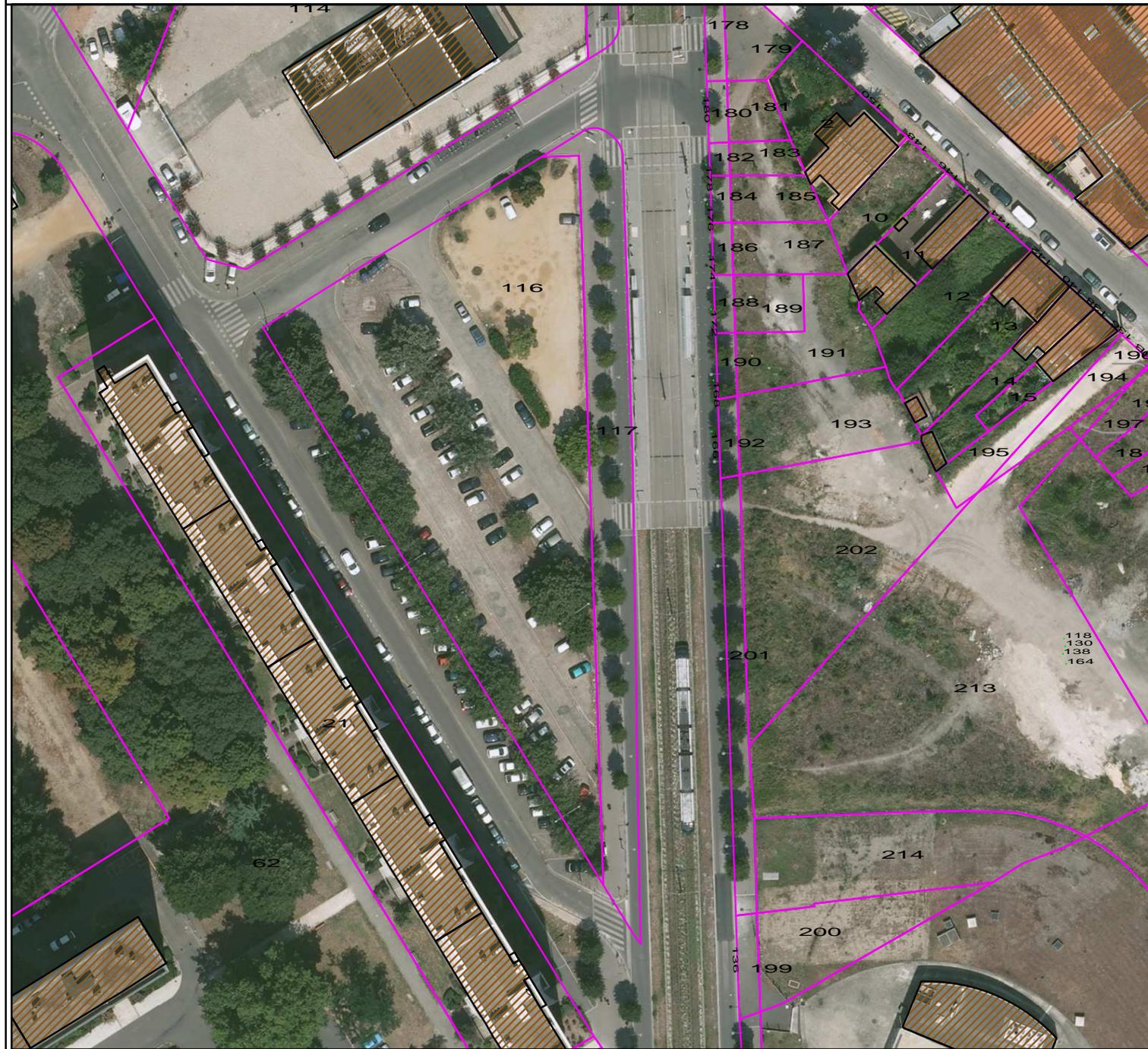
P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Elizabeth TOUTON**

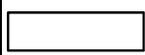
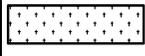
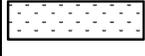
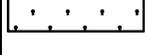
Restitution Apic du 22-02-2017,09:29:

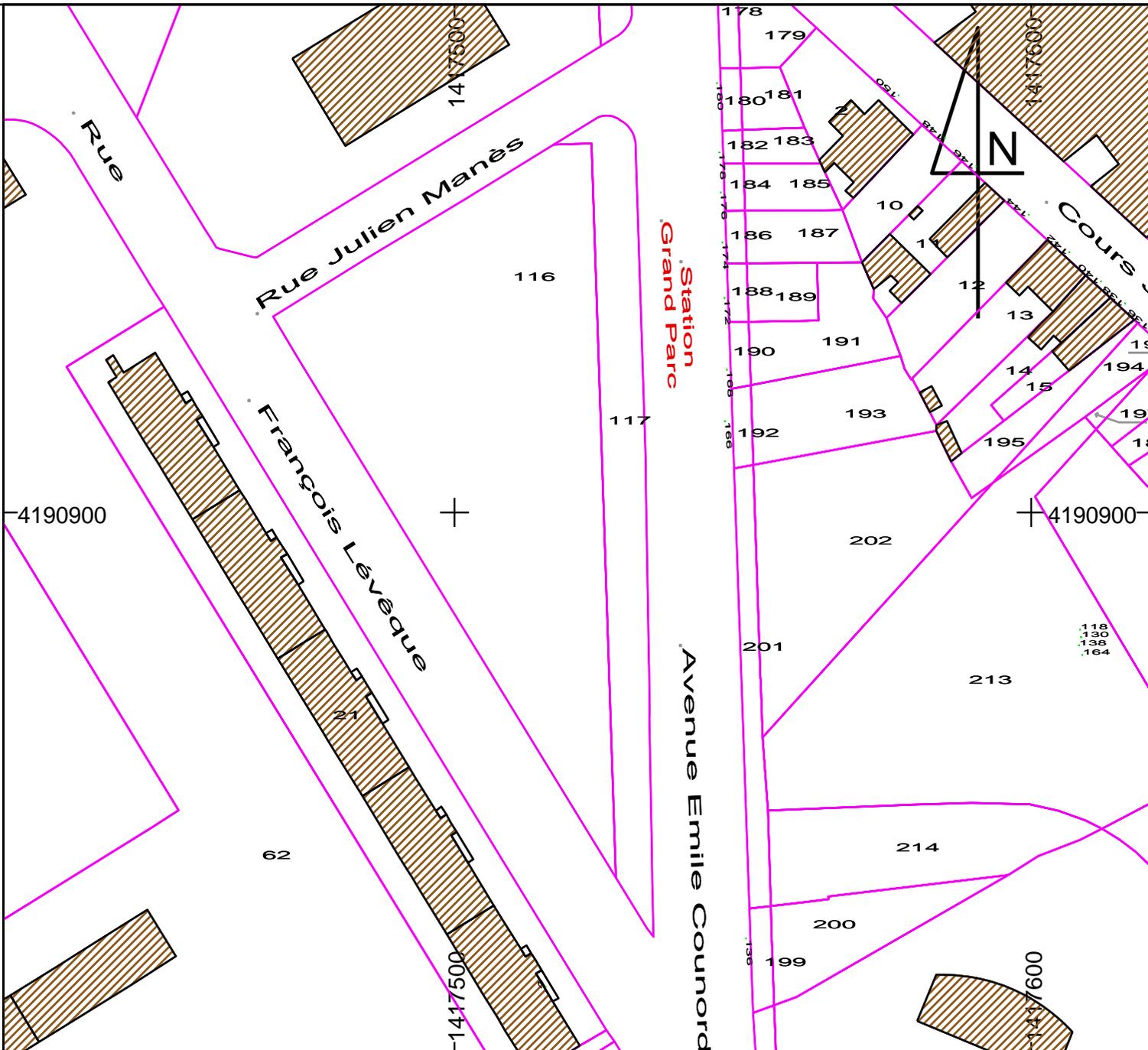
-  C\_BATI - bâtiment en dur
-  C\_BATLEG - bâtiment léger
-  C\_BORNE - borne de propriété
-  C\_CIMET - cimetière chrétien
-  C\_CIMET - cimetière israélite
-  C\_CIMET - cimetière musulman
-  C\_CIMET - autres types
-  C\_FLECHE - flèche de rattachement d'un n
-  C\_PARACT - parcelle cadastrale

Echelle : 1 / 1000



Restitution Apic du 22-02-2017,09:34:

-  C\_BATI - bâtiment en dur
-  C\_BATLEG - bâtiment léger
-  C\_BORNE - borne de propriété
-  C\_CIMET - cimetière chrétien
-  C\_CIMET - cimetière israélite
-  C\_CIMET - cimetière musulman
-  C\_CIMET - autres types
-  C\_FLECHE - flèche de rattachement d'un r
-  C\_PARACT - parcelle cadastrale



Echelle : 1 / 1000